



Communiqué du 16/01/2018

Égalité femmes-hommes, respecter et améliorer le statut

Dans le cadre de la « grande cause du quinquennat » consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes, le ministère avait invité les fédérations représentatives au CTM à un groupe de travail sur ce sujet.

Derrière des intentions louables, se cachent des risques de remise en cause des garanties statutaires.

S'il est vrai que les femmes ont un déroulement de carrière moindre en comparaison des hommes, s'il est vrai que les hommes finissent donc avec une pension de retraite supérieure aux femmes, les pistes de réflexion pour y remédier, suggérées par le ministère, vont à l'encontre du statut.

Pour Force Ouvrière, l'égalité hommes-femmes dans l'Education nationale ne peut que passer par le respect et l'amélioration du statut.

Par ailleurs, proposer des cellules d'écoute dans les rectorats pour les femmes battues alors que le nombre de médecins de prévention est en baisse constante, ne peut pas répondre aux attentes.

Si les femmes ont un avancement réduit par rapport aux hommes, c'est qu'elles prennent plus de congés parentaux et de disponibilité (droits auxquels les hommes et les femmes peuvent prétendre à égalité). C'est donc sur ces droits qu'il faut travailler.

Pourquoi le congé parental n'est pris pour un plein temps que lors de la première année ? Une première mesure devrait être que le congé parental compte à temps plein tout au long de sa durée, pour tout le monde, homme ou femme.

Les refus de mobilité géographique ont également un impact sur la carrière des femmes. En effet, lorsque le couple est géographiquement séparé, c'est souvent la femme qui prend une disponibilité pour ne pas éclater la famille. Conséquence de ces choix : moins d'avancement, moins de cotisation pour la retraite, perte de son poste... Le droit à mutation doit être une priorité, notamment en cas de rapprochement de conjoint afin que les inégalités cessent.

La mise en place de PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) va également avoir un impact sur la carrière des femmes. En effet, c'est le supérieur hiérarchique qui va décider d'une carrière accélérée ou pas, d'un poste plus intéressant ou pas... Que va répondre un supérieur à une femme susceptible d'avoir des enfants ?

Les mêmes droits pour tous, sur tout le territoire, c'est le respect du statut de fonctionnaire. C'est ce que la fédération continuera à revendiquer.